

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2019-094

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 14 MARS 2019

Sommaire

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-01-01-005 - 2019-018 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES SOINS (2 pages)

Page 3

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-01-01-005

2019-018 DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES SOINS



DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DES SOINS

Le Directeur par intérim,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143-7 et D.6143 33 à D.6143-35 ;
- Vu le décret n° 2014-7 du 07 janvier 2014 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps des Directeurs des Soins ;
- Vu l'arrêté n° DOS/2018 1882 de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de France, en date du 9 Août 2018, portant création du Groupe Hospitalier Universitaire Paris- psychiatrie & neurosciences, à compter du 1^{er} janvier 2019, par fusion du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et du Groupe Hospitalier Perray-Vaucluse;
- Vu l'arrêté nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences par intérim à compter du 1^{er} janvier 2019;
- Vu la décision de nomination de Madame Sylvie LEUWERS au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu la décision de nomination de Madame Laurence SOMBRUN au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neuroscience portant effet au 1^{er} janvier 2019;
- Vu la décision n° 2019-006 du Directeur, portant désignation de Madame Aurélia ROLLAND en tant que faisant fonction de Directrice des soins au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences à compter du 1^{er} février 2019.

DECIDE

Article 1

Une délégation permanente est donnée à Madame Sylvie LEUWERS, Directrice des soins, Coordonnatrice générale des soins, à effet de signer au nom du Directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de ladite direction,
- toutes pièces contractuelles liées à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- protocoles de soins mis en œuvre dans le cadre du projet de soins partagé du Groupement Hospitalier de Territoire Paris Psychiatrie & Neurosciences,
- affectation de l'encadrement supérieur.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie LEUWERS, une délégation est donnée à Madame Laurence SOMBRUN, Directrice des soins et à Madame Aurélia ROLLAND, Directrice des soins – faisant fonction, à l'effet de signer au nom du Directeur, tous les documents énumérés à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie LEUWERS, de Madame Laurence SOMBRUN et de Madame Aurélia ROLLAND, une délégation est donnée à Madame Cécile BERGOT, Cadre supérieure de santé, à Madame Marie-Hélène CREACHCADEC, Cadre supérieure de santé, à Madame Dominique DESTRIAT, Cadre supérieure de santé, à Madame Marie-Noëlle NANCY, Cadre supérieure de santé, à Madame Corinne POIRIER, Cadre supérieure de santé et à Madame Dominique GONTIER, Cadre de santé, à effet de signer :

- les conventions de stage des étudiants et élèves paramédicaux,
- les propositions d'affectation et de mobilité des personnels paramédicaux,
- les ordres de missions des personnels paramédicaux.

Chaque délégataire rend compte par écrit de tout événement d'une gravité sérieuse affectant le fonctionnement de l'établissement dont il a la responsabilité déléguée.

Article 4

La présente délégation sera notifiée pour information à la Présidence du Conseil de Surveillance, à la Présidence de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2019.

Jean-Luc CHASSANIOL

Directeur par intérim